



SPBM

Téléphone : (819) 370-8368
Télécopieur : (819) 697-0574

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE BOIS DE LA MAURICIE 2410, RUE DE L'INDUSTRIE, TROIS-RIVIÈRES (QC) G8Z 4R5

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTINGENT 2020-2021**IMPORTANT :**

- Joindre une photocopie de vos comptes de taxes municipales 2020 ou droits de coupe accompagnés des comptes de taxes municipales (nous ne retournons pas les originaux).
- Voir au verso pour les explications concernant le formulaire.
- Veuillez vérifier l'exactitude de vos numéros de TPS-TVQ.

Identification

--	--

Représentant

--	--

Si vous représentez une compagnie, une ferme ou une propriété indivise, veuillez vous assurer que le nom du représentant identifié ci-haut est toujours valide. Dans le cas de modification ou si vous n'avez jamais nommé de représentant, vous devez le faire en nous faisant parvenir une procuration ou une résolution selon le cas.

Transporteur

En 2019-2020, votre transporteur était :

Si vous choisissez un transporteur différent pour l'année 2020-2021, veuillez l'indiquer ci-dessous.

Numéros de taxes

Inscrire vos numéros de taxes ou corrections s'il y a lieu.

No de T.P.S. : _____

No de T.V.Q. : _____

Retourner le formulaire avant le 1 avril 2020**Mise en marché**

* Unité de mesure = 1 Voyage = 14 cordes de 4' = 7 cordes de 8' = 50,75 m3 apparents = 30 m3 solides = 30 tonnes métriques vertes.

Essences Groupe d'essences	Longueur	Volume demandé	Unité de mesure *	RÉSERVÉ AU SYNDICAT
Pruche 8'	8 pieds		corde 8 pieds	
Pin, mélèze, sapin, épin. 93"	93 pouces		voyage	
Pin blanc 8'	8' à 8'4"		voyage	
Peupliers	en longueur		voyage	
Peupliers 93"	93 pouces		voyage	
Feuillus durs	8 pieds ou en longueur		voyage	

Identification des lots

Liste de tous vos lots boisés. Les terres agricoles sont exclues des superficies forestières.

11625

Municipalité	Matricule (Réserve au syndicat)	No de lot	Nb. d'hectares marchands	RÉSERVÉ AU SYNDICAT
Superficie totale boisée				

Signature

**UNE FAUSSE DÉCLARATION PEUT ENTRAÎNER L'ANNULATION DU CONTINGENT.
LE SIGNATAIRE DU FORMULAIRE DOIT ÊTRE LA MÊME PERSONNE QUE LE REPRÉSENTANT NOMMÉ.**

Signature : _____ Courriel : _____ Date : _____
Tél. résidence : _____ Tél. bureau : _____ Cellulaire : () - _____ Télécopieur : _____

**COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE
DE DEMANDE DE PART DE MARCHÉ (CONTINGENT)
2020-2021**

- Vérifiez votre nom, adresse et numéro de téléphone. Inscrivez vos numéros de TPS et TVQ, s'il y a lieu.
 - Choisissez un transporteur et inscrivez-le dans la section "Transporteur". Il demeurera votre transporteur pour la durée du contingent. Si vous n'en connaissez pas, vous pouvez communiquer au bureau du Syndicat, nous pourrons vous aider à en choisir un. Si rien n'est inscrit, celui qui a livré votre bois l'an passé vous sera automatiquement attribué.
 - Dans la colonne "Volume demandé" de la section "Mise en marché", indiquez les volumes pour chacune des essences que vous prévoyez couper pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.
 - Dans la section "Identification des lots", vérifiez si les informations inscrites sont exactes. Si vous avez fait l'acquisition de nouveaux lots, de droits de coupe ou si les lots que vous possédez n'y sont pas identifiés, vous devez les inscrire. Si certains lots ne sont plus votre propriété, veuillez l'indiquer.
 - Dans la quatrième colonne de la même section, vous devez inscrire la **superficie de bois marchand**, en hectare, de chacun des lots que vous désirez inclure dans votre demande de parts de marché (contingent). Si vous n'inscrivez aucune superficie, nous utiliserons la superficie d'un (1) hectare pour le calcul de votre contingent. La superficie de bois marchand correspond à une superficie qui supporte au moins 45 m³a de bois par hectare soit 6 cordes de 8 pieds par hectare ou 2,5 cordes par acre.
- N.B. 1 hectare = 2,5 acres ou 3 arpents carrés
- Vous devez signer et dater le formulaire, au bas de la page.

ATTENTION

Il est important de bien remplir votre demande car les informations inscrites serviront à calculer votre contingent. Une fausse déclaration **annule** votre contingent.

Si ce n'est déjà fait au cours des derniers mois, vous devez joindre une **photocopie de vos comptes de taxes municipales 2019 ou 2020** ou une copie de vos **droits de coupe** accompagnés de **photocopies des comptes de taxes 2019 ou 2020** correspondants (nous ne retournons pas les documents reçus).

Avant de produire votre bois ...

- Attendez la confirmation (au cours du mois de juin) des volumes obtenus concernant vos parts de marché (contingent);
- **Communiquer** avec le Syndicat, **avant de couper**, pour **demander** votre **visa** et ainsi vérifier l'état des marchés. Nous prendrons alors en note que vous commencez à produire votre bois ainsi que le mois au cours duquel vous prévoyez qu'il sera prêt;
- Lorsque votre bois est coupé et prêt à être livré, vous devez **communiquer avec le bureau du Syndicat et non avec le transporteur** afin de mettre en inventaire votre volume de bois. **Aucun inventaire transmis par le transporteur ne sera pris en considération.**